

Livret scolaire unique et évaluation des élèves par compétence Passage en douce... et en force !



Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé

A la rentrée de septembre, le nouveau livret scolaire unique du CP à la 3^{ème} a été évoqué dans les réunions de rentrée, mais aucune information précise n'était disponible.

Les collègues, pris de court, sont sidérés par ce qu'on leur impose.

Le gouvernement a attendu le dernier moment, moins d'un mois avant les premiers conseils de classe pour présenter aux enseignants ce nouvel outil.

Certains ne sont même pas encore au courant de ce qui les attend...

- ⇒ Les éléments de programme travaillés : toutes les connaissances et compétences devront être indiquées, et pourront/devront être différentes d'un élève à l'autre en fonction de ses besoins !
- ⇒ Les bulletins par compétences : il s'agit de remplacer les moyennes par une évaluation de chaque élément du programme selon une grille à 4 niveaux. Imaginez le temps pris pour les remplir ! Imaginez la lisibilité pour les parents !
- ⇒ Le double bulletin note/compétence : les directives ne l'envisagent pas elles-mêmes ! Elles demandent de choisir entre les deux possibilités. Et pourtant, certains établissements tentent de concilier le nouveau et l'ancien en imposant un double bulletin : moyennes chiffrées et évaluation par compétence !
- ⇒ Les appréciations pour chaque EPI, projet, séquence d'AP : soient d'innombrables appréciations pour chaque élève ! Encore du temps supplémentaire !

Ces dispositions ont été adoptées en douce.

Une constante : les éléments de programme travaillés

Seule constante dans l'ensemble des collèges : les éléments de programme travaillés pendant le trimestre. Réforme du collège oblige, il faut bien savoir ce qui a été étudié, puisque chaque collège a désormais un programme différent !

Mais ces éléments de programmes, directement disponibles pour tous, seront un élément de flicage et de remise en question. Les parents auront même la possibilité de laisser un commentaire sur chaque bulletin ! Dès lors, la liberté pédagogique pourra être discutée...

Ces éléments de programmes seront aussi un outil pour évaluer les enseignants selon les critères de la nouvelle grille proposée par le Ministère.

Refusez les formatages qui essaient d'imposer l'évaluation par compétences !

Des situations très différentes, mais le danger reste le même

Le degré d'implication des collègues dans ce nouveau livret est très variable. Certains collèges sont déjà à la pointe, d'autres n'ont presque rien changé à leurs habitudes.

Quelles consignes ont été données ?

- ⇒ Les fiches techniques fournies aux principaux précisent que la mise en place du livret se fera de manière progressive à partir de décembre 2016.
- ⇒ Le directeur de cabinet du Ministère a indiqué que les « *bulletins peuvent ne pas être complétés sous la forme numérique, seuls la saisie des bilans de fin de cycle est incontournable* ».
- ⇒ A Nancy-Metz, la rectrice ne donnera aucune consigne cette année.

Pour autant, il ne faut pas sous-estimer le danger !

Le Ministère s'accorde 1 an pour mettre en place le nouveau livret scolaire. Mais cela signifie que dans 1 an, il devrait être effectué en intégralité dans l'ensemble des collèges.

Ce n'est pas dans 1 an qu'il faudra se battre, devant le fait accompli : c'est maintenant.

Informez, résistez, agissez

Depuis plus d'un an, les enseignants refusent la réforme du collège. Aujourd'hui, ils refusent le livret scolaire unique qui en découle. Ils dénoncent cet outil qui vise à individualiser.

Le SNFOEP appelle l'ensemble des personnels à se réunir et à contresigner la pétition sur l'évaluation et à faire sienne la lettre FO CGT SUD adressée à la ministre.